

CELEBRER
LES ETAPES
DE LA VIE

Communauté chrétienne St-Albert-le-Grand Montréal

● Communauté chrétienne reconnue à part entière dans le diocèse, St-Albert a la possibilité de célébrer, pour ses membres, baptêmes, mariages et funérailles. Au moment de la maladie, les personnes liées à la communauté peuvent compter sur une aide fraternelle.

CÉLÉBRATION
DES BAPTÊMES

La plupart des parents chrétiens souhaitent, pour marquer leur désir de transmettre à leurs enfants l'héritage de leur foi et de leur espérance, que ces derniers soient portés au baptême peu après leur naissance. Les parents qui appartiennent à la Communauté St-Albert peuvent demander que leur enfant soit baptisé au milieu de nous. La même possibilité est reconnue aux parents présentés à la communauté par l'un ou l'autre de ses membres. L'important est qu'il existe un lien réel.

● La célébration des baptêmes a lieu le plus souvent au cours de l'assemblée dominicale de la communauté. Comme il est impossible de multiplier les célébrations de ce genre sans en écousser l'intérêt et le sens, nous sommes amenés à regrouper les enfants et à les porter au baptême trois ou quatre fois par année: nuit de Pâques, fin août ou mois d'octobre, fête du baptême de Jésus (début janvier). Il n'est pas impossible, bien sûr, qu'une célébration baptismale prenne place à un autre moment, mais elle a lieu alors en dehors de l'assemblée dominicale.

● Nous essayons, avant les célébrations, de rencontrer chaque couple de parents individuellement et de prévoir une rencontre collective. L'expérience est toujours des plus fructueuses. Il est donc souhaitable que les parents qui désirent porter leur enfant au baptême prennent contact aussitôt que possible - même avant la naissance - avec le prêtre responsable de la communauté.

CÉLÉBRATION DES MARIAGES

Peuvent se marier à l'église de notre communauté tous les couples dont l'un ou l'autre membre, ou leurs parents, appartiennent à la Communauté St-Albert. Comme une préparation soignée de la célébration exige trois ou quatre rencontres, il est souhaitable qu'on prenne contact avec le responsable prêtre de la communauté deux mois environ avant le moment prévu pour le mariage.

● Une grande liberté est laissée dans l'aménagement de la célébration à partir du Rituel du mariage. Les futurs époux, pourrait-on dire, en sont les principaux artisans. La préparation de cette liturgie donne souvent lieu à un dialogue sur le sens même du mariage vécu et célébré à la lumière de l'évangile.

● Un certificat de baptême et de confirmation récent (datant de moins de six mois) est requis. Il n'y a pas d'honoraires prévus pour la célébration d'un mariage. Les époux peuvent verser une offrande à la communauté. On souhaite que les photographes soient en nombre restreint et leur présence, discrète.

SACREMENT DES MALADES

Depuis le Concile, on appelle SACREMENT DES MALADES le sacrement désigné jusqu'alors sous les termes d'extrême onction. Le sacrement des malades est un signe évangélique destiné à apporter la force et le réconfort de l'espérance dans cette situation difficile qu'est la maladie. Pour y avoir recours, il n'est pas du tout nécessaire de se croire (ou d'être regardé comme) à la dernière extrémité (pour ce dernier moment de la vie, c'est l'eucharistie célébrée et reçue en viatique qui convient). Il suffit que la maladie soit assez grave qu'elle ébranle notre perception du sens de la vie et notre espérance.

● Jusqu'à maintenant, on a fait peu appel,

dans notre communauté, à ce service. Les personnes qui ont à faire face à une situation de maladie sont invitées à en parler volontiers au responsable prêtre de la communauté. Nous pourrions voir ensemble ce qui paraît humainement et chrétiennement possible en chaque situation.

- Les personnes retenues à la maison par la maladie et qui auraient besoin, à l'occasion, qu'on leur rende un service, peuvent en exprimer la demande. Nous essaierons de répondre à leur attente.

<p>CÉLÉBRATION DES FUNÉRAILLES</p>
--

Nous pouvons célébrer, dans notre église, les funérailles des personnes qui appartenèrent à notre communauté.

Bien qu'en ce moment difficile, la présence silencieuse soit souvent plus efficace à exprimer la sympathie, nous essayons d'arrêter avec les personnes concernées les traits de la célébration de sorte qu'elle réponde à ce que ces personnes ressentent et qu'elle vienne nourrir leur espérance.

Il n'y a pas d'honoraires prévus pour la célébration des funérailles; on peut verser une offrande qui contribue à la vie de la communauté.

COMMUNAUTE CHRETIENNE SAINT-ALBERT-LE-GRAND
2715 chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal H3T 1B6 Tél.: 739-4375
Responsable actuel: André Gignac, o.p.